

**Énoncé sur les conflits
d'intérêts de
TD Waterhouse Canada Inc.**



Les termes « nous », « notre » et « nos » renvoient à TD Waterhouse Canada Inc., y compris ses divisions, Placements directs TD (y compris NégociTitres TD), Planification financière, Gestion de patrimoine TD (y compris Conseils directs Gestion de patrimoine TD qui est un service offert par Planification financière, Gestion de patrimoine TD), et Conseils de placement privés, Gestion de patrimoine TD. TD Waterhouse Canada Inc. est une filiale de La Banque Toronto-Dominion. Les termes « vous », « votre » et « vos » désignent le client et toute autre personne détenant un pouvoir sur le compte du client.

TD Waterhouse Canada Inc. (**TDWCI**) et ses représentants peuvent avoir des intérêts qui sont incompatibles avec vos intérêts, ce qui peut donner lieu à un risque réel ou perçu que nous plaçons nos intérêts devant les vôtres en tant que client.

Nous faisons preuve d'impartialité, d'honnêteté et de bonne foi à votre égard et à l'égard de nos autres clients. À cette fin, nous évitons les conflits d'intérêts importants pour lesquels nous n'avons pas de solutions efficaces ainsi que les conflits qui sont interdits en vertu de la loi.

Nous avons adopté des politiques et des procédures pour repérer tous les conflits importants restants et les régler dans votre intérêt, y compris :

- les conflits du fait que nous sommes une filiale de La Banque Toronto-Dominion et un membre du Groupe Banque TD (**TD**)
- les conflits du fait que nous, ou nos sociétés affiliées, tirons un revenu de vos placements en plus des frais que vous nous payez
- les conflits du fait des intérêts divergents de nos clients
- les conflits du fait des pratiques de rémunération et des programmes incitatifs
- les conflits du fait des intérêts personnels de nos représentants
- les conflits du fait de nos ententes de recommandation avec la TD

De plus amples renseignements sur chacun des conflits résumés ci-dessus se trouvent ci-après. Certains conflits qui s'appliquent à une seule de nos divisions sont relevés. Les particuliers sont également assujettis au Code de conduite et d'éthique professionnelle de la TD et aux politiques et aux procédures de TDWCI.

Conflits du fait que nous sommes une filiale de La Banque Toronto-Dominion et un membre de la TD

La TD, y compris TDWCI, propose une vaste gamme de produits et de services financiers pour répondre aux besoins financiers de nos clients. Nous pouvons vous inviter à faire davantage affaire avec nous et les autres membres de la TD, mais nous le ferons d'une manière qui est juste, honnête et appropriée pour vous.

Activités de distribution de Valeurs Mobilières TD Inc. : Nous pouvons offrir, recommander ou prendre des mesures en matière de placement à l'égard de votre compte qui portent sur des titres qui sont souscrits, distribués ou documentés par notre courtier en valeurs mobilières affilié, Valeurs Mobilières TD Inc., ou qui nous les vend. Nous réglons ce conflit en faisant en sorte que nos activités sont distinctes de celles exercées par les secteurs du financement d'entreprise et de la recherche de Valeurs Mobilières TD Inc.; nos représentants ne reçoivent pas d'incitatif pour vous recommander des titres souscrits ou distribués par Valeurs Mobilières TD Inc. plutôt que d'autres titres, ou pour investir vos fonds dans de tels titres. Les représentants qui fournissent des conseils de placements ont accès à des outils, des ressources et des formations pour appuyer les recommandations qu'ils font ou les placements qu'ils vous proposent. Des politiques et des procédures sont en place pour limiter les transferts de renseignements non publics importants et d'autres renseignements confidentiels des clients entre TDWCI et Valeurs Mobilières TD Inc.

Placements dans des produits offerts par la TD, y compris des Fonds Mutuels TD, des FNB TD, des CGP TD, des CEIE TD et des billets structurés de la TD : Nous pouvons offrir, recommander ou prendre des mesures en matière de placement à l'égard de votre compte qui portent sur des titres d'émetteurs liés ou associés ou des titres d'un émetteur qui est géré par la TD (collectivement, les « produits de la TD »).

Nous donnons une description ainsi que des explications concernant nos émetteurs liés ou associés, y compris sur notre façon de régler de tels conflits, sur notre site Web au <https://www.td.com/francais/services-ala-clientele/francais-legale-index.jsp>.

Dans certaines divisions de TDWCI, nous pouvons offrir uniquement des produits de la TD pour certains types de placements. Pour régler les conflits d'intérêts importants dans

les cas où nous offrons des produits de la TD, nous évaluons régulièrement les produits de la TD disponibles pour qu'ils répondent aux besoins financiers de nos clients et qu'ils s'harmonisent avec les produits offerts par chaque division :

Conseils de placement privés, Gestion de patrimoine TD

Conseils de placement privés, Gestion de patrimoine TD offre une vaste gamme de produits et de services comprenant des produits de la TD et des produits autres que de la TD. Nous recommandons des produits de la TD ou nous investissons dans de tels produits pour vous si nous sommes d'avis qu'ils conviennent à votre compte. Les représentants ont accès à des outils, des ressources et des formations pour appuyer les recommandations qu'ils font ou les placements qu'ils vous proposent, y compris les produits de la TD. Ni nos représentants ni TDWCI ne reçoivent d'incitatif pour vous recommander des produits de la TD plutôt que des produits autres que des produits de la TD qui sont disponibles ou pour investir vos fonds dans de tels produits.

Planification financière, Gestion de patrimoine TD et Conseils directs Gestion de patrimoine TD

Planification financière, Gestion de patrimoine TD (y compris Conseils directs Gestion de patrimoine TD, un service offert par Planification financière, Gestion de patrimoine TD) recommande uniquement des produits de la TD. Les représentants ont accès à des outils, des ressources et des formations pour appuyer les recommandations qu'ils font ou les placements qu'ils vous proposent dans des produits de la TD. Comme Planification financière, Gestion de patrimoine TD ne recommande pas de produits autres que des produits de la TD, l'évaluation de la pertinence effectuée par la société et ses représentants à l'égard des nouveaux placements dans votre compte ne tiendra pas compte de produits autres que les produits de la TD ni du fait que ces produits autres que les produits de la TD seraient mieux, pires ou équivalents pour répondre à vos besoins et réaliser vos objectifs en matière de placement. Nous tenons compte des conflits inhérents à un placement dans des produits de la TD au moment d'évaluer ces produits ainsi que leur pertinence pour vous.

Placements directs TD

Placements directs TD fournit des comptes d'exécution des ordres qui donnent accès à une vaste gamme de produits, y compris les produits de la TD et les produits autres que les produits de la TD. Pour certains types de produits (comme les billets à capital protégé, les billets à capital à risque, les

comptes d'épargne-placement et les CPG à court terme), Placements directs TD ne peut offrir que des produits de la TD. Nous tenons compte de ce conflit au moment d'évaluer les produits que nous proposons à nos clients.

NégociTitres TD (un service de Placements directs TD)

NégociTitres TD donne accès à des FNB TD et à des titres admissibles (autres que des FNB) qui sont inscrits à la cote de bourses nord-américaines choisies. Nous tenons compte du conflit créé du fait que nous offrons uniquement des FNB TD par la communication de renseignements à votre attention dans le cadre de notre intégration numérique à la rubrique « Ce compte vous conviendrait-il? ». NégociTitres TD effectue des examens périodiques des FNB TD et utilise un processus indépendant pour en évaluer le rendement.

Ententes de services avec la TD : Nous concluons des ententes avec des sociétés affiliées relativement à des services bancaires, de garde, de courtage, de produits dérivés ou de change ainsi qu'en ce qui concerne des services de gestion de régimes enregistrés et d'administration fiduciaire. La TD peut obtenir des commissions, des honoraires et/ou des revenus relativement à la prestation de tels services. Pour tenir compte des éventuels conflits d'intérêts, nous examinons ces ententes de services afin de confirmer que les services sont offerts à des tarifs qui sont au moins aussi avantageux que les tarifs du marché.

Pour les comptes gérés assortis d'un pouvoir discrétionnaire, notre société affiliée, Gestion de Placements TD Inc. (**GPTD**), peut organiser le vote par procuration pour nos clients dans le cadre de nos ententes de services avec GPTD. Il peut y avoir un conflit d'intérêts important en ce qui concerne le vote aux assemblées des actionnaires tenues par certains émetteurs de titres se trouvant dans votre compte de placement. GPTD a mis en place des politiques et des procédures en matière de vote par procuration aux termes desquelles GPTD vote généralement conformément aux recommandations de vote automatiques fournies par des fournisseurs de services de vote par procuration indépendants. GPTD peut passer outre ces recommandations, à son gré, dans les cas où les recommandations de vote automatiques ne seraient pas dans l'intérêt des clients. GPTD s'abstient totalement de voter à l'égard d'enjeux qui concernent la TD et des émetteurs affiliés.

Acheminement d'opérations vers des sociétés affiliées : Nous pouvons acheminer des ordres des clients à nos sociétés affiliées aux fins de l'exécution des opérations. Au Canada, des rabais peuvent nous être accordés, et aux États-Unis,

des paiements à l'égard des flux d'ordres peuvent nous être faits, ou à nos sociétés affiliées par les points de destination boursiers (y compris les réseaux de communication électroniques, les mainteneurs de marché et les bourses) lorsque nous leur acheminons des ordres des clients. Nous surveillons et encadrons nos courtiers exécutants de sorte que vous obteniez la meilleure exécution et la fixation d'un juste prix. De plus amples renseignements sur nos opérations de négociation se trouvent dans la déclaration de TDWCI relative à la meilleure exécution et à la fixation d'un juste prix : https://www.td.com/ca/fr/investir/documents/pdf/placement-en-direct/client-disclosure-best-execution-and-fair-pricing_FR.pdf.

Âme dirigeante : Les administrateurs et les dirigeants de TDWCI peuvent également être des administrateurs et des dirigeants d'un autre membre de la TD. Nos administrateurs et nos dirigeants ne sont habituellement pas des administrateurs ou des dirigeants de nos sociétés affiliées qui élaborent des produits de placement distribués par l'intermédiaire de TDWCI. De plus, nous ne rémunérons pas nos administrateurs ou nos dirigeants d'une façon qui les amènerait à préférer une entité de la TD à une autre.

Conflits du fait que nous, ou nos sociétés affiliées, tirons un revenu de vos placements en plus des frais que vous nous payez.

TDWCI et nos sociétés affiliées tirons un revenu des produits et des services que nous fournissons aux clients. Outre le revenu dont il est question ci-dessus :

- TDWCI obtient des commissions, y compris des commissions de suivi, sur certains fonds d'investissement que vous achetez (commissions payées par des gestionnaires de fonds d'investissement). GPTD obtient un revenu lorsque vous investissez dans des fonds d'investissement de la TD.
- TDWCI obtient des frais sur certains produits de placement comme les CPG, les billets à capital protégé et d'autres billets structurés que vous achetez (frais payés directement ou indirectement par les émetteurs). La TD obtient un revenu lorsque vous investissez dans certains produits de la TD.
- TDWCI obtient des commissions sur les fonds distincts et les polices d'assurance que vous achetez. Les sociétés d'assurance affiliées de la TD obtiennent également un revenu lorsque vous achetez de tels produits.
- TDWCI ou la TD obtient des frais relativement aux nouvelles émissions de titres, aux offres publiques d'achat, aux opérations de restructuration de sociétés, aux sollicitations de procurations et à d'autres mesures d'entreprise (frais

- payés directement ou indirectement par des émetteurs, des initiateurs ou d'autres sociétés).
- TDWCI ou la TD obtient des frais et des différentiels dans le cadre de divers autres services et opérations visant des sociétés affiliées, y compris des services d'administration de régimes enregistrés et des services fiduciaires, de tenue de comptes des porteurs de titres et de préparation de rapports, de prêts de titres ainsi que de services décrits à la rubrique Ententes de services avec la TD (ci-dessus).
 - TDWCI ou la TD obtient des intérêts ou des revenus sur les soldes en espèces non investis dans votre compte et peut conserver les montants excédentaires que nous obtenons par rapport au montant d'intérêt que nous vous payons, le cas échéant.
 - La TD peut obtenir des intérêts ou des revenus sur les soldes en espèces détenus dans des fonds de placement de la TD qui sont transférés dans des comptes bancaires de TD en vue de rapporter des intérêts pour le compte des fonds.
 - TDWCI ou la TD obtient des revenus et/ou des différentiels à l'égard des opérations de change.
 - TDWCI ou la TD obtient des revenus et/ou des commissions sur la vente de titres à revenu fixe dont la TD est propriétaire (soit une opération de contrepartiste).

TDWCI reçoit des commissions, des frais et toute autre rémunération tel qu'il est précisé dans les tableaux des commissions et les barèmes des taux d'intérêt et des frais de service, les avis d'exécution et les conventions de comptes gérés fournis aux clients et tel qu'il est indiqué, au besoin, dans les renseignements que nous communiquons régulièrement aux clients à la rubrique Frais.

Tous les frais obtenus par TDWCI et la TD sur des produits et des services que nous fournissons aux clients sont calculés en fonction des modalités applicables sur les marchés. TDWCI applique un processus de sélection et d'encadrement afin de vérifier si nos offres de produits et de services continuent de répondre aux besoins de nos clients.

Conflits du fait des intérêts divergents de nos clients :

Attributions de nouvelles émissions : TDWCI peut devoir établir quels clients se verront offrir certains titres si leur disponibilité est limitée. Nous attribuons de nouvelles émissions aux clients qui nous font part de leur intérêt. En général, s'il est impossible de satisfaire l'ensemble des manifestations d'intérêt, nous répartirons l'émission parmi les clients ayant indiqué leur intérêt selon une méthode de répartition automatisée qui nous semble équitable et raisonnable.

Gestion en parallèle de différents types de compte : TDWCI et ses représentants offrent des services à l'égard d'un certain nombre de comptes différents, y compris des comptes qui renferment des positions acheteur ou vendeur et qui font appel à d'autres stratégies de placement qui peuvent avoir des visions différentes quant au rendement attendu des marchés. Il est tenu compte de ces conflits en formulant des recommandations et en prenant des décisions en matière de placement qui sont fondées uniquement sur les objectifs, la stratégie et les lignes directrices en matière de placement et les autres facteurs pertinents du compte en question, sans tenir compte d'autres comptes.

Recommandation de produits de placement liés à d'autres clients : Les conseillers en placement de Conseils de placement privés, Gestion de patrimoine TD peuvent recommander des produits de placement qui sont émis par d'autres clients ou qui présentent un lien substantiel avec eux, ou placer vos fonds dans de tels produits. Les conseillers en placement ne feront une telle recommandation ou un tel placement uniquement s'ils sont d'avis qu'ils conviennent à votre compte.

Conflits du fait des pratiques de rémunération et des programmes incitatifs

Revenus obtenus par des représentants : Nous pouvons rémunérer nos représentants au moyen d'un des éléments suivants ou d'une combinaison de ceux-ci :

- un salaire de base
- une rémunération fondée sur la valeur et/ou les types d'actifs sous gestion
- une prime établie en fonction de divers critères de rendement
- une rémunération fondée sur les achats de produits ou de services qu'effectue un client auprès des parties liées à TDWCI et d'autres
- un pourcentage des commissions de vente, des différentiels et des commissions de suivi reçus par TDWCI (différents produits peuvent être assortis de différents niveaux de rémunération).

Les représentants peuvent également recevoir une rémunération ou des avantages qui sont fondés sur des recommandations à d'autres membres de la TD (se reporter à la rubrique portant sur les conflits du fait de nos ententes de recommandation avec nos sociétés affiliées ci-après). Au moment d'évaluer le rendement global de nos représentants, nous pouvons tenir compte des recommandations et/ou

inclure des recommandations dans le cadre du calcul de la totalité des ventes et des revenus d'un représentant.

Nous tenons compte du conflit inhérent à la rémunération et aux incitatifs obtenus par nos représentants dans le cadre d'une approche globale de la conception de la rémunération, de sorte que nos représentants soient incités à privilégier vos intérêts plutôt que les leurs.

Différents produits peuvent être assortis de niveaux de rémunération différents et différents types de comptes (comptes à honoraires ou comptes d'opérations) peuvent comporter différents frais. Nos régimes de rémunération n'incitent pas nos représentants à recommander des produits ou des services particuliers ni un type de compte particulier. Lorsqu'à la fois des comptes à honoraires et des comptes d'opérations sont offerts, nous examinons régulièrement la pertinence d'un compte à honoraires, compte tenu de votre situation et de vos besoins et objectifs en matière de placement. De plus, afin d'éviter l'imposition de frais en double dans des comptes à honoraires, les produits assortis de commissions intégrées seront exclus de vos actifs aux fins du calcul des honoraires.

Conflits du fait des intérêts personnels de nos représentants

Activités externes à l'entreprise : À l'occasion, nos dirigeants et nos représentants peuvent participer à des activités externes à l'entreprise. Il peut s'agir notamment de participer à des événements communautaires, de poursuivre des activités commerciales personnelles externes à l'entreprise ou de siéger au conseil d'administration d'un organisme de bienfaisance. Avant d'entreprendre une telle activité commerciale externe à l'entreprise, ces personnes doivent, conformément à nos politiques, divulguer les situations qui peuvent engendrer un conflit d'intérêts pour déterminer la façon de l'aborder. Nos employés peuvent uniquement entreprendre une telle activité commerciale externe à l'entreprise si elle est approuvée par leur superviseur aux termes de nos politiques. L'approbation peut être assujettie à certaines modalités et conditions qui permettront de tenir compte du conflit d'intérêts ou de la perception d'un tel conflit. Nos employés sont également tenus d'examiner chaque année leur déclaration concernant les activités commerciales externes à l'entreprise pour en garantir l'exactitude et l'exhaustivité.

Cadeaux et divertissement : Nos dirigeants et représentants n'ont pas le droit d'accepter des cadeaux ou du divertissement au-delà de ce qui nous semble conforme à des pratiques

commerciales raisonnables et aux lois applicables. Nous établissons des plafonds pour les cadeaux et le divertissement permis afin d'éviter toute perception qu'ils influenceront la prise de décisions.

Opérations des employés : Selon nos politiques et notre code de conduite, nos représentants doivent agir conformément aux lois applicables qui interdisent les opérations d'initiés, les antétransactions et toute autre conduite semblable. Les particuliers peuvent être tenus d'obtenir une approbation préalable avant de se livrer à des opérations dans leurs comptes de titres personnels. Il est interdit à nos employés d'accéder à des renseignements non publics dans le but d'en tirer un avantage personnel direct ou indirect. Nous mettons des titres sur une « liste restrictive » afin d'éviter toute opération si nous disposons de renseignements qui ne sont pas du domaine public.

Opérations personnelles avec les clients : À l'occasion, nos dirigeants et représentants peuvent entretenir des relations ou conclure des opérations supplémentaires avec nos clients. Une situation de conflit d'intérêts peut surgir lorsqu'un employé réalise des opérations financières de nature personnelle avec vous, comme l'acquisition d'actifs en dehors du cadre de votre relation d'investissement, le fait de lui emprunter ou prêter de l'argent ou l'exercice d'un contrôle sur vos affaires financières. Pour régler de tels conflits, TDWCI a adopté des politiques et des procédures interdisant les opérations financières de nature personnelle avec quiconque n'est pas un membre de sa famille.

Conflits du fait de nos ententes de recommandation avec la TD

Nous et nos sociétés affiliées pouvons vous recommander à une autre division de TDWCI ou à une autre entité de la TD. Ces recommandations à l'interne de la TD visent à harmoniser davantage vos objectifs financiers avec l'entité de la TD ou la division de TDWCI qui est la mieux placée pour fournir les services ou les produits spécifiques qui pourraient être avantageux pour vous. Toutes les activités devant faire l'objet d'une inscription seront fournies par la personne inscrite qui reçoit la recommandation.

Nous pouvons verser une commission de recommandation à l'entité de la TD qui vous recommande (l'« **entité qui fait la recommandation** ») et/ou à un employé de l'entité qui fait la recommandation (l'« **employé qui fait la recommandation** »). De la même façon, nous ou nos employés qui font la recommandation pouvons recevoir une commission de

recommandation lorsque nous vous recommandons au sein de la TD. Nous pouvons également payer nos propres représentants lorsqu'ils vous recommandent à une autre entité de la TD ou à une autre de nos divisions. Le représentant qui reçoit une recommandation d'une autre entité de la TD ou d'une division de TDWCI peut obtenir un somme réduite sur les activités qui font l'objet de la recommandation. Ces paiements visent principalement à tenir compte du fait qu'une recommandation à une autre division de TDWCI ou à une autre entité de la TD pourrait être désavantageuse sur le plan financier et à faire en sorte que vos intérêts soient prioritaires.

Vous ne payez pas de frais supplémentaires relativement à de telles recommandations au sein de la TD et vous n'êtes pas tenu d'acheter un produit ou un service dans le cadre d'une recommandation.

Le détail de ces ententes de recommandation figure ci-après.

Entité qui reçoit la recommandation et nature des services

TDWCI est inscrite à titre de courtier en valeurs mobilières et de courtier en dérivés (Québec) et fournit des services de négociation et/ou de conseils par l'intermédiaire de ses divisions :

- Placements directs TD (**PD**) – services de courtage autogérés
- Planification financière, Gestion de patrimoine TD (**PF**) et Conseils directs Gestion de patrimoine TD – services conseils
- Conseils de placement privés, Gestion de patrimoine TD (**CPP**) –services-conseils et services de gestion de portefeuille

Paiement pour recommandation

Recommandations de PF ou de CPP à PD : L'employé qui fait la recommandation peut recevoir de TDWCI 250 \$ par client recommandé.

Recommandations de PF à CPP : L'employé qui fait la recommandation peut recevoir de TDWCI un paiement unique correspondant à 0,3 % des actifs administrés du client recommandé à la fin du troisième mois suivant l'ouverture d'un compte.

Recommandations de CPP à PF : L'employé qui fait la recommandation peut recevoir de TDWCI un paiement unique correspondant à 0,36 % des actifs administrés du client recommandé à la fin du troisième mois suivant l'ouverture d'un compte.

Recommandations de Gestion privée TD Waterhouse Inc. à PF ou à CPP : L'employé qui fait la recommandation peut recevoir de Gestion privée TD Waterhouse Inc. un paiement unique correspondant à 0,185 % des actifs administrés du client recommandé à la fin du troisième mois suivant l'ouverture d'un compte.

Recommandations d'un conseiller en gestion de patrimoine à CPP : L'employé qui fait la recommandation peut recevoir un paiement trimestriel allant de 0 % à 40 % des revenus gagnés sur les actifs consolidés sur 12 mois. Ces commissions de recommandation n'auront aucune incidence sur les frais que le client peut être tenu de payer.

Recommandations d'un banquier privé à CPP : L'employé qui fait la recommandation peut recevoir un paiement annuel allant de 0 % à 10 % des revenus gagnés sur les actifs consolidés sur 12 mois. Ces commissions de recommandation n'auront aucune incidence sur les frais que le client peut être tenu de payer.

Recommandations de La Banque Toronto-Dominion¹ à TDWCI : L'entité qui fait la recommandation recevra 0,55 % de la valeur de la nouvelle relation pour un maximum de 55 000 \$.

Entité qui reçoit la recommandation et nature des services

Gestion privée TD Waterhouse Inc. est inscrite à titre de courtier sur le marché dispensé et de gestionnaire de portefeuille et fournit de services de gestion de portefeuille discrétionnaire.

Paiement pour recommandation

Recommandations de PF à Gestion privée TD Waterhouse Inc. : L'employé qui fait la recommandation peut recevoir de TDWCI un paiement unique correspondant à 0,3 % des actifs administrés du client recommandé à la fin du troisième mois suivant l'ouverture d'un compte.

Recommandations de CPP à Gestion privée TD Waterhouse Inc. : L'employé qui fait la recommandation peut recevoir de TDWCI un paiement unique correspondant à 0,36 % des actifs administrés du client recommandé à la fin du troisième mois suivant l'ouverture d'un compte.

Recommandations d'un banquier privé à Gestion privée TD Waterhouse Inc. : L'employé qui fait la recommandation peut recevoir un paiement annuel allant de 0 % à 10 % des revenus gagnés sur les actifs consolidés sur 12 mois. Ces commissions

de recommandation n'auront aucune incidence sur les frais que le client peut être tenu de payer.

Entité qui reçoit la recommandation et nature des services

La Banque Toronto-Dominion fournit les produits et les services financiers suivants :

- Services bancaires et produits et services de crédit
- Produits hypothécaires
- CPG
- Souscription à l'assurance-crédit

Paiement pour recommandation

L'entité qui fait la recommandation (c'est-à-dire la division de TDWCI) recevra 0,55 % de la valeur de la nouvelle relation pour un maximum de 55 000 \$.

Entité qui reçoit la recommandation et nature des services

Services fiduciaires, Gestion de patrimoine TD (**Services fiduciaires**), une division de La Société Canada Trust, fournit des services fiduciaires et des services successoraux.

Paiement pour recommandation

Recommandations de TDWCI à Services fiduciaires : Pour les services successoraux (services de liquidateur et de procuration), l'employé qui fait la recommandation de PF ou de CPP peut recevoir un paiement unique correspondant à 10% (5% dans le cas de services de procuration) des honoraires obtenus de la recommandation, jusqu'à un montant maximal de 25 000 \$. Pour les services testamentaires, les services fiduciaires et les services de préparation de déclarations de revenus, l'employé qui fait la recommandation de PF ou de CPP peut recevoir un paiement unique de 250 \$ (125 \$ dans certains cas pour les services testamentaires) par client recommandé.

Pour les services de gestion de placements et de protection financière, les services de procuration et les services fiduciaires, l'employé qui fait la recommandation de PF peut recevoir un paiement unique correspondant à 0,3% des actifs administrés du client recommandé à la fin du troisième mois suivant l'ouverture d'un compte. L'employé qui fait la recommandation de CPP peut recevoir un paiement unique correspondant à 0,36% des actifs administrés du client recommandé à la fin du troisième mois suivant l'ouverture d'un compte.

Entité qui reçoit la recommandation et nature des services

Services d'assurance TD Waterhouse Inc. fournit des services consultatifs en matière d'assurance.

Paiement pour recommandation

Recommandations de PF ou de CPP à Services d'assurance TD Waterhouse Inc. : L'employé qui fait la recommandation qui est un conseiller d'assurance vie autorisé recevra 70% de la commission de vente reçue par Services d'assurance TD Waterhouse Inc. par police vendue. L'employé qui fait la recommandation de CPP qui n'est pas un conseiller d'assurance vie autorisé recevra 50% de la commission de vente reçue de Services d'assurance TD Waterhouse Inc. par police vendue. L'employé qui fait la recommandation de PF qui n'est pas un conseiller d'assurance vie autorisé recevra une attribution unique fondée sur le montant de la commission de vente reçue par Services d'assurance TD Waterhouse Inc.

Entité qui reçoit la recommandation et nature des services

TD, Compagnie d'assurance-vie fournit des services d'assurance-vie.

Paiement pour recommandation

Recommandations de PF à TD, Compagnie d'assurance-vie : Pour chaque client recommandé avec succès, TD, Compagnie d'assurance-vie paiera à PF un montant qui est lié à la prime annuelle que TD, Compagnie d'assurance-vie reçoit en fonction des produits souscrits par le client recommandé. PF versera ensuite à l'employé qui fait la recommandation un paiement unique qui correspond au montant que PF reçoit dans le cadre de la recommandation, moins 5%.

¹ Recommandations d'employés de La Banque Toronto-Dominion, y compris les représentants de Services d'investissement TD Inc. Placements directs TD, Planification financière, Gestion de patrimoine TD et Conseils de placement privés, Gestion de patrimoine TD sont des divisions de TD Waterhouse Canada Inc., une filiale de La Banque Toronto-Dominion. Gestion de portefeuille, Gestion de patrimoine TD représente les produits et services offerts par Gestion privée TD Waterhouse Inc., une filiale de La Banque Toronto-Dominion. Gestion de patrimoine TD représente les produits et services offerts par TD Waterhouse Canada Inc., Gestion privée TD Waterhouse inc., Services bancaires privés, Gestion de patrimoine TD (offerts par La Banque Toronto-Dominion) et par Services fiduciaires, Gestion de patrimoine TD (offerts par La Société Canada Trust).
^{MD} Le logo TD et les autres marques de commerce de TD sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion ou de ses filiales. 599137 (0623)